



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 01 JUL. 2015

Monsieur le Président,

Le conseil supérieur des programmes a rendu publics ses projets de programmes pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2-3-4) le 15 avril 2015. Compte tenu de l'importance de ces textes qui définissent le contenu des enseignements pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, j'ai souhaité engager une très large consultation auprès de l'ensemble de la communauté éducative, notamment des personnels d'enseignement et des corps d'inspection territoriaux des premier et second degrés.

Cette phase de consultation, qui a largement mobilisé les personnels, s'est achevée le 12 juin. Le rapport national de synthèse de cette consultation met en évidence un accueil favorable des équipes pédagogiques. Celles-ci saluent notamment l'articulation entre les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la mise en évidence de la contribution des disciplines aux domaines du socle commun, les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle et la place centrale donnée à la maîtrise de la langue, en particulier à l'oral. La présentation en tableaux des programmes est le plus souvent saluée.

La consultation nationale fait ressortir cependant la nécessité d'améliorer la lisibilité du projet actuel. De ce point de vue, il apparaît d'abord nécessaire d'homogénéiser la présentation en tableaux et la structuration des programmes d'un cycle à l'autre et, au sein d'un même cycle, entre les différentes disciplines ou les différents domaines d'enseignement. Les programmes d'enseignement constituent, ainsi que le rappelle la charte des programmes adoptée par votre conseil, à la fois un outil de travail pour les acteurs de l'éducation et un outil de communication en direction des élèves et de leurs familles. La clarté de la rédaction est essentielle à la confiance que chacun leur accordera.

Dans un même souci de clarté, il apparaît nécessaire que les projets de programmes s'appuient sur une terminologie claire, stable et unifiée. Il est, en particulier, essentiel que le vocabulaire utilisé soit explicite et que les concepts majeurs auxquels il est fait référence (« compétence », « niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle », « repères de progressivité », etc.) fassent l'objet d'une approche homogène et cohérente d'un programme à l'autre.

Monsieur Michel LUSSAULT
Président du Conseil Supérieur des Programmes
58, boulevard du lycée
92170 VANVES

Si les programmes n'ont pas, conformément à la Charte des programmes, à entrer dans le détail de la mise en œuvre, il apparaît indispensable, au regard de la consultation nationale, que vous vous attachiez à rendre plus explicite leur contenu.

Le rapport national de synthèse de la consultation met en évidence la nécessité de mieux calibrer les contenus des programmes en fonction des volumes horaires qui sont dédiés à chaque domaine d'enseignement ou discipline. Il précise les domaines d'enseignement et les disciplines pour lesquels ce travail est particulièrement attendu.

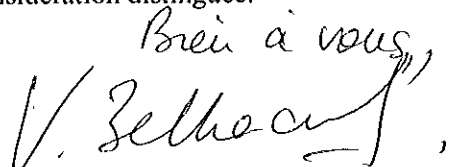
Le rapport souligne également la faiblesse des repères de progressivité dans les projets de programmes, qui doivent être précisés et harmonisés sur l'ensemble des cycles. La progressivité des programmes est un point essentiel qui conditionne la déclinaison pédagogique des contenus d'enseignement selon la nouvelle logique de cycle et son organisation triennale. C'est elle qui assure une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'à la fin du collège.

A la lumière des remontées de la consultation nationale, il apparaît indispensable, s'agissant des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, que soit précisée de manière systématique la contribution de chacune des disciplines aux différentes thématiques. Un travail doit également être conduit afin d'améliorer l'articulation entre les programmes, les enseignements transversaux et les parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir et parcours citoyen). L'histoire des arts, l'éducation aux médias et à l'information et l'enseignement laïque des faits religieux doivent faire l'objet d'entrées explicites dans les programmes disciplinaires, qui pourront en outre être synthétisées dans un texte dédié permettant d'en préciser les enjeux.

Enfin, pour ce qui concerne plus précisément les contenus des projets de programmes, je tiens à ce que vous preniez en compte avec la plus grande attention le détail du rapport de synthèse de la consultation, conformément à la méthode définie dans la Charte des programmes. Les trois annexes jointes à la présente lettre précisent, pour chacun des cycles et pour chaque champ disciplinaire, les principaux axes de réorientations attendues, outre les demandes de modifications déjà signalées dans cette lettre de saisine.

Afin que je puisse présenter les projets stabilisés de programmes devant le Conseil supérieur de l'éducation lors d'une séance exceptionnelle programmée à la fin du mois de septembre 2015, je vous demande de me remettre votre proposition, ainsi que nous en sommes convenus, pour la semaine du 3 septembre 2015. Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de mener à bien cette mission essentielle pour laquelle je vous renouvelle toute ma confiance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Najat VALLAUD-BELKACEM

ANNEXE n°1

Orientations préconisées pour le programme de cycle 2

Les conclusions du rapport de synthèse de la consultation nationale invitent à réexaminer les points suivants :

- En **français**, il apparaît nécessaire :
 - d'harmoniser la présentation et de clarifier le vocabulaire,
 - de renforcer l'articulation avec les niveaux de maîtrise attendus dans le programme de l'école maternelle.
- En **langues vivantes**, il apparaît nécessaire :
 - d'étayer la dimension culturelle du programme dans son ensemble,
 - de préciser la place de l'écrit au cours du cycle.
- En **éducation physique et sportive**, il apparaît nécessaire :
 - de définir rigoureusement les compétences et les contenus d'enseignement du programme,
 - d'adapter plus finement les contenus aux besoins et aux capacités des élèves de cycle 2.
- Dans les **enseignements artistiques – arts plastiques et visuels, éducation musicale**, il apparaît nécessaire :
 - de préciser les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle en veillant à leur niveau d'ambition.
- Dans le domaine d'enseignement **Questionner le monde**, il apparaît nécessaire :
 - d'harmoniser la présentation de l'ensemble du domaine,
 - de reconsidérer le niveau d'ambition des apprentissages concernant le monde du vivant, de la matière et des objets afin de les rendre pleinement accessibles aux élèves de cycle 2,
 - de préciser les contenus à enseigner de la partie *Questionner l'espace et le temps*.

ANNEXE n° 2

Orientations préconisées pour le programme de cycle 3

Les conclusions du rapport de synthèse de la consultation nationale invitent à réexaminer les points suivants :

- En **français**, il apparaît nécessaire :
 - de préciser la place des classiques de la littérature et de la littérature de jeunesse pour la constitution d'une culture littéraire,
 - de veiller à l'unité de la terminologie grammaticale employée (cycles 3 et 4),
 - de mettre en évidence la spécificité de la classe de sixième, dernière année du cycle 3 et première année du collège.
- En **langues vivantes**, il apparaît nécessaire :
 - d'étayer la dimension culturelle du programme dans son ensemble,
 - de préciser davantage les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.
- En **éducation physique et sportive**, il apparaît nécessaire :
 - de renforcer l'articulation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en soulignant plus explicitement les apports de la discipline aux cinq domaines de formation,
 - de clarifier l'usage du concept de « compétence »,
 - de repenser le niveau d'ambition du programme, trop souvent centré sur la performance,
 - de préciser et d'explicitier les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.
- Dans les **enseignements artistiques – arts plastiques et visuels, éducation musicale**, il apparaît nécessaire :
 - d'intégrer davantage le numérique dans les démarches préconisées,
 - de rendre plus lisibles les contenus à enseigner,
 - de faire évoluer le terme de *maîtrise* dans *niveau de maîtrise attendu en fin de cycle 3*.
- En **mathématiques**, il apparaît nécessaire :
 - d'harmoniser le programme en cohérence avec le programme de cycle 4,
 - de clarifier l'usage du concept de « compétence »,
 - de préciser davantage les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.
- En **histoire et géographie**, il apparaît nécessaire :
 - de reconsidérer certains contenus,
 - d'harmoniser l'écriture du programme afin de parvenir à une présentation commune au sein du cycle.
- En **sciences et technologie**, il apparaît nécessaire :
 - de repenser l'équilibre entre les contenus proposés et d'introduire des éléments relatifs à la matière et à ses transformations physico-chimiques,

- de revoir le niveau d'ambition du programme, afin qu'il soit pleinement adapté aux capacités des élèves de cycle 3,
- d'inscrire l'étude de la relation entre l'homme et l'environnement dans une perspective plus positive,
- de clarifier la terminologie employée,
- de préciser davantage les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.

ANNEXE n° 3

Orientations préconisées pour le programme de cycle 4

Les conclusions du rapport de synthèse de la consultation nationale invitent à réexaminer les points suivants :

- En **français**, il apparaît nécessaire :
 - de situer le programme dans une dimension culturelle en précisant la place des classiques de la littérature dans l'histoire littéraire et l'histoire des genres littéraires,
 - de mettre plus directement et explicitement en avant la place des langues et cultures de l'Antiquité,
 - de revoir la composition du tableau des thèmes structurant l'approche des textes (définition, organisation et présentation des « entrées »),
 - de veiller à l'unité de la terminologie grammaticale employée (cycles 3 et 4).
- En **langues vivantes**, il apparaît nécessaire :
 - d'étayer la dimension culturelle du programme dans son ensemble,
 - de préciser davantage les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.
- En **éducation physique et sportive**, il apparaît nécessaire :
 - de réorienter les finalités et le contenu du programme en intégrant la dimension éducative, citoyenne et sociale de l'enseignement d'EPS,
 - de clarifier l'usage du concept de « compétence » avec le programme du cycle 3,
 - de renforcer l'articulation avec le socle commun en soulignant plus explicitement les apports de la discipline aux cinq domaines de formation,
 - de préciser et d'explicitier les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.
- En **arts plastiques**, il apparaît nécessaire :
 - d'intégrer davantage le numérique dans les démarches préconisées,
 - de rendre plus lisibles les contenus à enseigner.
- En **éducation musicale**, il apparaît nécessaire :
 - d'intégrer l'enseignement du chant choral,
 - d'explicitier davantage les enjeux et les finalités du programme.
- En **mathématiques**, il apparaît nécessaire :
 - d'harmoniser le programme de cycle 4 avec le programme de cycle 3,
 - de préciser davantage les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle.
- En **histoire et géographie**, il apparaît nécessaire :
 - de mieux calibrer les contenus d'enseignement en fonction des volumes horaires dédiés à l'histoire et à la géographie,
 - de reconsidérer certains contenus,

- d'harmoniser l'écriture du programme afin de parvenir à une présentation commune au sein du cycle et avec le cycle 3,
 - de reconsidérer, en histoire, la nature et l'enjeu des thèmes proposés au choix afin que le programme n'élude aucune question jugée essentielle ou fondamentale.
-
- En **sciences de la vie et de la Terre**, il apparaît nécessaire :
 - de préciser davantage les niveaux de maîtrise attendus en fin de cycle,
 - d'harmoniser l'écriture du programme avec les autres programmes scientifiques du cycle 4.
-
- En **physique-chimie**, il apparaît nécessaire :
 - d'explicitier les contenus scientifiques du programme (tableau 1 – thèmes du programme) et de préciser les connaissances à acquérir au cours du cycle,
 - d'harmoniser l'écriture du programme avec les autres programmes scientifiques du cycle 4.
-
- En **technologie**, il apparaît nécessaire :
 - de renforcer la place de l'information dans le tableau thématique,
 - d'harmoniser l'écriture du programme avec les autres programmes scientifiques du cycle 4.